

Syntaxe

La **syntaxe** est la branche de la linguistique qui étudie la façon dont les morphèmes libres (les mots) se combinent pour former des syntagmes (nominaux ou verbaux) pouvant mener à des propositions (indépendantes ou principales / subordonnées, relatives), lesquelles peuvent se combiner à leur tour pour former des énoncés.

Le terme de syntaxe est aussi utilisé en informatique, où sa définition est similaire, modulo une terminologie différente. Ainsi la syntaxe est le respect, ou le non-respect, de la grammaire formelle d'un langage, c'est-à-dire des règles d'agencements des *lexèmes* (qui, en informatique, ne sont que des entités lexicales) en des *termes* plus complexes, souvent des programmes. Dans la théorie des langages formels, ce qui joue le rôle de lexème est en général appelé *lettre* ou *symbole*, et les termes produits sont appelés *mots*.

D'un point de vue purement grammatical, l'étude de la syntaxe concerne trois sortes *d'unités* :

- La phrase, qui est la limite supérieure de la syntaxe ;
- Le mot, qui en est le constituant de base, parfois appelé *élément terminal* ;
- Le syntagme (ou *groupe*), qui en est l'unité intermédiaire.

Les relations syntaxiques entre ces différentes unités peuvent être de deux ordres : la coordination lorsque les éléments sont de même statut, et la subordination dans le cas contraire. Lorsqu'il y a subordination, l'élément subordonné remplit une fonction syntaxique déterminée par rapport à l'unité de niveau supérieur.

L'étude de la syntaxe tiendra compte, notamment, de la nature (ou catégorie ou espèce) des mots, de leur forme (morphologie) et de leur fonction. C'est ainsi qu'on parlera plus généralement de rapports morphosyntaxiques.

Complément

Peut être qualifié de complément tout syntagme supplémentaire accompagnant le syntagme nominal, le syntagme verbal ou la phrase.

On distingue traditionnellement:

- Les compléments du nom
- Les compléments du verbe

- Les compléments circonstanciels
- Les compléments d'objet direct
- Les compléments d'objet indirect
- Les compléments d'objet second

1. Complément du nom

Le complément du nom est toujours subordonné au groupe nominal.

- (1) Le coffre du Pirate est enterré sous le X.

« Pirate » est complément du nom coffre. [S [SNLe coffre [SPdu Pirate]] [SVest enterré sous le X]/S]

2. Complément du verbe

Le complément du verbe est un syntagme obligatoire dans un syntagme verbal.

- (2) Il fait du vélo tout les après midis.

« du vélo » est complément du verbe faire. [S [SNIl] [SV[SVfait [SPdu vélo]] [SNTout les après midis]].

3. Complément circonstanciel

(3) Complément circonstanciel

Le complément circonstanciel est un syntagme facultatif.

- (3) Dans la maison hantée, pendant l'hiver, avec la fenêtre cassée, le vent fait peur aux visiteurs avec Gaspard, comme dans les vieux temps.

On distingue les compléments circonstanciels de: Lieu: « Dans la maison hantée »

Temps: « pendant l'hiver » Moyen: « avec la fenêtre ouverte » Accompagnement: «

avec Gaspard » Manière: « comme dans les vieux temps »

On peut toujours rajouter des catégories à la liste.

4. Le complément d'objet direct

Les COD non supprimables sont des compléments du verbe de la phrase.

F(4) Anne a vu.

- (5) Anne a vu un arc-en-ciel.

Les COD supprimables ne peuvent pas être appelés autrement.

- (6) Anne mange une pomme.
- (7) Anne mange.

5. Le complément d'objet indirect

Le COI est constitué d'un syntagme nominal toujours précédé

d'une préposition à l'inverse du COD qui ne possède jamais de préposition.

- (8) Anne va à Paris.
- (9) Anne mange à l'hôtel.

Le problème de la suppression d'un argument est lié au verbe et non pas à la nature de l'argument.

5. Le complément d'objet second

Le complément d'objet second (COS) est une autre appellation du COI pour indiquer qu'il y a deux COI suivis.

- (10) Anne va à Paris à la place de la Concorde.

En grammaire, on entend par **accord**, la transmission des caractéristiques morphologiques flexionnelles d'une catégorie à l'autre.

Il y a donc accord lorsqu'un mot variable (appelé le *receveur d'accord*) reçoit d'un autre mot de la phrase (appelé le *donneur d'accord*) les marques morphologiques du genre, du nombre, ou de la personne :

Une petite fille. Des enfants sages. Le soleil brille. Nous sommes fatiguées.

Les mots « *fille* », « *enfants* », « *soleil* » et « *nous* » sont donneurs d'accords pour les autres mots.

Le donneur d'accord

Le **donneur d'accord** est généralement un nom ou un pronom.

- Lorsqu'il s'agit d'un syntagme ne possédant aucune des trois marques, l'accord se fait au masculin, au singulier et à la troisième personne :

Traverser une voie ferrée aussi fréquentée est toujours dangereux.

Le syntagme « *Traverser une voie ferrée aussi fréquentée* » est donneur neutre ; le verbe « *est* » est un receveur à la troisième personne du singulier. L'adjectif « *dangereux* » est un receveur masculin singulier ; l'adverbe « *toujours* », invariable, n'est ni donneur, ni receveur.

- Un donneur peut ne pas porter explicitement les marques flexionnelles, il transmet néanmoins celles-ci au receveur :

Toi qui pars en voyage, n'oublie pas ton passeport.

Le pronom « *Toi* » est donneur de la deuxième personne du singulier. Le pronom relatif « *qui* » est le receveur non marqué. À son tour, ce pronom relatif devient donneur vis-à-vis du verbe « *pars* » dont il est le sujet. Ce verbe reçoit donc la marque de la deuxième personne du singulier (terminaison : -s).

Le receveur d'accord

Le **receveur d'accord** peut être :

- un déterminant ;
- un adjectif qualificatif ;
- un verbe (soit un *verbe conjugué*, soit un *participe passé*, soit un *auxiliaire* en cas de temps composé) ;
- un pronom (*personnel* ou *relatif*, principalement).

Règles d'accord des verbes

Avec des nombres collectifs

Les noms tels que *foule, multitude, infinité, troupe, bataillon, compagnie, masse, majorité*, etc. et les approximatifs tels que *dizaine, douzaine, vingtaine, centaine*, etc. sont au singulier, mais désignent une multitude d'entités.

- Lorsqu'ils sont utilisés seuls, l'accord est au singulier :
La foule en liesse est unanime.
- Lorsqu'ils sont déterminés par un nom au pluriel, le verbe peut être accordé indistinctement au singulier ou au pluriel :

Une foule d'émeutiers a pris (ont pris) le contrôle du bâtiment.

On appelle cela la syllépse de nombre.

Avec des titres d'œuvres

Les titres d'œuvres comportant un nom au pluriel sont fréquents, mais leur accord n'est pas évident, car dépendant de certaines variables :

Les « Pensées » de Pascal sont agréables à lire.

« Les enfants du Paradis » est un bon film.

Phrase

En grammaire, une **phrase** peut être considérée comme un ensemble autonome, réunissant des unités syntaxiques organisées selon différents *réseaux de relations plus ou moins complexes* appelés subordination, coordination ou juxtaposition.

D'un point de vue acoustique ou visuel, cependant (c'est-à-dire, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit), la phrase apparaît comme une *succession* de mots (de même qu'un train apparaît comme une succession de wagons).

- La phrase possède une unité sémantique (ou *unité de communication*), c'est-à-dire, un contenu transmis par le message (sens, signification...). Ce contenu se dégage du rapport établi entre les signes de la phrase, et dépend du contexte et de la situation du discours : chaque phrase a sa référence. Cette référence résulte de la mise en rapport avec une situation, même imaginaire, de discours. Selon Roman Jakobson, le mot seul n'est rien. Il ne se définit que par rapport aux autres éléments de la phrase.
- Il faut remarquer que le sens ne dépend pas seulement des mots (aspect lexical). L'organisation grammaticale y est aussi très importante : c'est l'aspect syntaxique. Normalement, la syntaxe ne dépasse jamais les limites de la phrase.
- Au-delà de la phrase, il existe cependant la *grammaire de texte*. Celle-ci étudie les énoncés (écrits, paroles, discours...) composés de plusieurs phrases enchaînées, avec, notamment, leurs connecteurs (adverbes permettant la transition logique entre les phrases d'un énoncé) et leurs représentants textuels (mots renvoyant à d'autres mots de l'énoncé). À la frontière de la morphosyntaxe, la grammaire de texte permet d'accéder à d'autres disciplines sortant du cadre de la grammaire stricte : littérature, stylistique, rhétorique, philologie, etc.
- Il est nécessaire de bien différencier la phrase de l'énoncé. La phrase a un sens (toujours le même, quelle que soit la situation d'énonciation), celui produit par les choix lexicaux et syntaxiques (elle se situe plutôt du côté de la grammaire). L'énoncé a une *signification*, qui, en fonction de la situation d'énonciation, peut s'avérer différente du sens de la phrase. En conséquence, l'énoncé se situe

plutôt du côté de la pragmatique (branche de la linguistique). C'est pourquoi, une phrase tirée de son contexte, c'est-à-dire, hors situation d'énonciation, conserve son sens mais peut perdre sa signification :

Il fait beau.

La phrase ci-dessus, quelle que soit la situation d'énonciation, signifie qu'il fait beau. Rien de plus, rien de moins. En tant qu'énoncé par contre, elle peut avoir des significations différentes. S'il fait vraiment beau, la signification de l'énoncé ci-dessus correspond au sens de la phrase. Si au contraire, le temps n'est pas beau, et que l'énonciateur s'exprime *ironiquement*, la signification de l'énoncé sera : « Il ne fait vraiment pas beau ! », tandis que le sens de la phrase restera inchangé : « Il fait beau ».

- Il convient de déterminer trois choses : d'abord, où commence et où finit la phrase, ensuite, quelle est sa structure interne, enfin, quels sont les éléments éventuels qui échappent à sa syntaxe.

Délimitation de la phrase

- À l'oral, une phrase est habituellement identifiée par l'intonation : c'est la chute du ton de la voix dans son ultime segment qui nous indique qu'une phrase se termine. À l'écrit, la limite habituelle de la phrase est un signe de ponctuation : le point, mais également, le point d'exclamation, le point d'interrogation, les trois points de suspension (parfois, le double point, ou encore, le point-virgule). Par ailleurs, la première lettre de la phrase est obligatoirement une majuscule.
- Cependant, il peut arriver que ce cadre formel (phrase orale aussi bien que phrase écrite) ne coïncide pas avec la syntaxe. Deux cas peuvent alors se présenter : soit la syntaxe déborde du cadre de la phrase, soit celle-ci contient plusieurs syntaxes indépendantes.

Syntaxe débordant du cadre de la phrase

En suivant les à-coups spontanés de la pensée et le jaillissement incontrôlé des émotions plutôt que la planification structurée de la syntaxe, un tel type de phrase permet de faire partager l'état d'esprit du locuteur. À l'écrit, il s'agit le plus souvent d'une figure de style :

Et j'ai connu un moment de désespoir absolu. Le premier de ma vie consciente. Un moment de haine pure, aussi, envers cette femme altière et ses manigances. (Françoise GIROUD, Leçons particulières. Fayard, 1990)

Ces trois phrases formelles n'en forment *qu'une seule* du point de vue syntaxique. Les deux dernières phrases (phrases nominales) sont en fait des appositions du nom « *moment* » de la première phrase.

Phrase pouvant contenir plusieurs syntaxes indépendantes

La grammaire traditionnelle appelle de telles unités : des *propositions indépendantes*. Elles sont le plus souvent séparées par des signes de ponctuation, tels que virgule, point-virgule, double point, tiret, etc. ou encore, par un coordonnant :

C'est les vacances : je fais la grasse matinée.

Les deux segments séparés par le deux-point sont liés d'un point de vue *sémantique* (le second est la conséquence du premier) mais autonomes d'un point de vue *syntactique*. C'est ainsi que, quoique appartenant à une même phrase formelle, ces deux segments peuvent parfaitement être analysés comme deux phrases indépendantes.

- Remarquons que lorsque une proposition indépendante se confond avec la phrase, une telle phrase est dite *monopropositionnelle* :

Anatole dort.

Structure minimale de la phrase

On sait qu'il existe des phrases privées de sujet (il s'agit principalement des phrases impératives), mais seule la phrase nominale constitue un véritable cas particulier. Le verbe forme avec le sujet le nœud sémantique de la phrase verbale, mais c'est le *verbe seul* qui en constitue le *noyau syntaxique*.

Phrase nominale

La **phrase nominale** (ou *phrase averbale*) est une phrase privée de verbe. Elle peut être accompagnée ou non d'une exclamation. Elle est souvent constituée d'un seul et unique élément (le sujet le plus souvent) :

La mer. Les vacances. Le soleil. Le camping. Formidable !

C'est-à-dire (par exemple) « Nous voici au bord de la mer. C'est les vacances. Il y a du soleil. Nous faisons du camping. C'est formidable. »

- Mais la phrase nominale peut également contenir deux éléments. Dans ce cas, on peut dire qu'il y a un début d'organisation (un début de syntaxe, donc), car on est en présence d'un sujet et d'un élément juxtaposé qui nous renseigne sur ce sujet. L'absence de verbe nous invite à *deviner* le type de lien existant entre ces deux éléments :

Habitude servitude.

C'est-à-dire « L'habitude est une servitude » ou encore, « On est l'esclave de ses habitudes ».

- Quel que soit le nombre d'éléments, une phrase nominale est le plus souvent une *phrase asyntaxique*, c'est-à-dire, une phrase privée de syntaxe. Bien entendu, une phrase asyntaxique peut être néanmoins *interprétable*.

Couple sujet-verbe

En dehors du cas particuliers de la phrase nominale, le sujet et le verbe sont les deux constituants principaux de la phrase. La véritable syntaxe ne commence qu'à partir du moment où l'on a cette structure minimale, sujet et verbe :

Anatole dort.

- On dit que le sujet (accompagné de tous les éléments qui en dépendent) constitue le thème de la phrase, c'est-à-dire, ce dont on parle :

Jean, l'ami que je vous ai présenté le mois dernier, dort.

- On dit que le verbe (accompagné de tous les éléments qui en dépendent directement) constitue le *propos de la phrase* (ou prédicat), c'est-à-dire, ce que l'on dit du thème :

Jean dort profondément, sur le canapé blanc du salon.

Noyau de la phrase

Cependant, si pour exister d'un point de vue sémantique, la phrase a besoin d'un sujet et d'un verbe, encore une fois, d'un point de vue strictement syntaxique, c'est le verbe, et lui seul, qui constitue le centre de celle-ci, car *le sujet dépend du verbe* (et ce, même si, du point de vue de la morphologie flexionnelle, le verbe s'accorde avec le sujet).

En résumé, abstraction faite des éléments hors syntaxe, une phrase est organisée autour du verbe (on l'appellera le noyau), et parmi les éléments qui dépendent de celui-ci (on appellera ces éléments, les satellites), le sujet a la primauté.

Les grammairiens actuels considèrent généralement que la phrase de base est : déclarative (donc, ni interrogative, ni exclamative, ni injonctive), *affirmative* (donc, pas négative), active (donc, ni passive, ni pronominale), enfin, *constituée au moins d'un sujet et d'un verbe* (donc, non nominale).

Éléments hors syntaxe

Les éléments échappant aux règles de la syntaxe (dits *éléments hors syntaxe*), sont des mots ou des syntagmes, n'entretenant aucun rapport, direct ou indirect, avec le noyau de la phrase (c'est-à-dire, le verbe). Ils sont donc totalement indépendants du discours de niveau supérieur dans lequel ils sont insérés (on parle d'ailleurs *d'insertion* à leur sujet) :

Hier, j'en mettrais ma main au feu, je l'ai croisé sur le boulevard.

Sans la parenthèse, la phrase serait : « Hier, je l'ai croisé sur le boulevard ».

Je vous paierai, lui dit-elle, avant l'août, foi d'animal, intérêt et principal.

(Jean de La Fontaine - *La Cigale et la Fourmi*)

Sans l'incise « *lui dit-elle* » et sans la parenthèse « *foi d'animal* », le plan principal du discours est le suivant : « Je vous paierai avant l'août, intérêt et principal. »

- Mais ces éléments hors syntaxe peuvent évidemment, pour leur propre compte, générer un certain nombre de satellites, et par là, leur propre syntaxe.

Temps de cochon !

Phrase nominale ayant valeur d'interjection et pouvant être analysée ainsi :

« *temps* » (nom commun) est le noyau, ne se rattachant à aucun autre élément ;
« *cochon* » (nom commun), précédé de la préposition « *de* » est complément du nom temps. On peut également considérer cette phrase comme une locution nominale.

- Bien entendu, une phrase contenant des éléments hors syntaxe n'est pas nécessairement asyntaxique. Cependant, lorsque l'organisation syntaxique se modifie au cours d'une phrase, on a alors affaire à une véritable *rupture syntaxique*. Une telle rupture peut être involontaire (et donc, fautive). Mais elle peut être également voulue par l'auteur. Dans ce cas, il s'agit d'une figure de style appelée anacoluthie, qui a pour but d'imiter la *spontanéité du discours oral* :

Mon voisin, son fils, il a eu un accident.

Pour : « Le fils de mon voisin a eu un accident. »

- On distingue, d'une part les éléments archaïques, d'autre part les éléments appartenant à un autre discours.

Éléments archaïques

Dans ces éléments archaïques (*interjection, exclamation, apostrophe...*), l'émotion passe avant l'organisation.

Interjection et exclamation

Dans l'interjection (qui est une véritable catégorie grammaticale) comme dans l'exclamation (qui est une catégorie grammaticale quelconque employée comme interjection), on constate une très forte *charge affective*. Il s'agit d'un stade primitif, très souvent constitué d'un mot unique :

Aïe ! La porte ! Malheur !

La première phrase est une véritable interjection, la seconde et la troisième sont des exclamations utilisant des noms employés comme des interjections.

Apostrophe

L'**apostrophe** ou *invocation*, constitue une fonction du nom ou du pronom. Ni satellite du verbe, ni satellite du sujet (tout au plus satellite de la phrase), l'apostrophe permet de nommer la personne (ou la chose personnifiée) à qui s'adresse le discours. Il s'agit le plus souvent d'un nom, ou d'un pronom personnel disjoint de la deuxième personne (*toi* ou *vous*). Sa place est relativement libre, mais on trouve habituellement l'apostrophe en début de phrase :

Salomé, sois sage ! Toi, viens ici.

- L'apostrophe est parfois précédée de la particule interjective *ô* :

Ô temps, suspends ton vol ! (Alphonse de Lamartine)

Éléments appartenant à un autre discours

Il s'agit d'un discours inclus, *enchâssé* dans un autre discours, chacun de ces deux discours, ayant sa propre syntaxe, et parfois, sa propre énonciation. À l'oral, afin de bien faire sentir que les deux discours sont sur des plans différents, le discours secondaire (parfois appelé *phrase incidente* ou *sous-phrase*) est souvent énoncé avec *une intonation plane*.

Parenthèse

La **parenthèse**, en tant que *contenu* (et non pas en tant que *signe graphique*), consiste le plus souvent en un supplément d'information (parfois, une digression quelconque), relatif à tout ou partie du discours de niveau supérieur :

Un mal qui répand la terreur, / [...] La peste (puisque'il faut l'appeler par son nom), / [...] Faisait aux animaux la guerre. (Jean de La Fontaine - *Les Animaux malades de la peste*)

- Elle peut être délimitée par le signe graphique des parenthèses, mais également, par des tirets ou parfois encore, par de simples virgules :

Cicéron a dit quelque part, c'est, je crois, dans son traité De la nature des dieux, qu'il y a eu plusieurs Jupiters [...]. (Prosper Mérimée - *Les Âmes du Purgatoire*)

On aura remarqué que le « *je crois* » constitue un troisième plan de discours, à l'intérieur de la parenthèse.

- Il convient de noter que, bien qu'étant incontestablement de nature syntaxique, *l'apposition*, toujours entre virgules, s'apparente la plupart du temps à une parenthèse :

Souvent, pour s'amuser, les hommes d'équipage / Prennent des albatros, vastes oiseaux des mers, / Qui suivent, indolents compagnons de voyage, / Le navire glissant sur les gouffres amers. (L'Albatros - Charles Baudelaire)

Dans ce célèbre quatrain, l'essentiel de la phrase s'arrête au mot « *albatros* ».

Tout ce qui suit n'est qu'une longue apposition à ce même mot. Mais à l'intérieur de cette apposition, est insérée une apposition secondaire « *indolents compagnons de voyage* », se rapportant au pronom relatif « *qui* », selon le principe des « poupées russes » ou de la « parenthèse dans la parenthèse ».

Parole rapportée du discours direct

La **parole rapportée** (le discours direct proprement dit) est normalement délimitée par des guillemets.

La reine Marie-Antoinette aurait dit : « S'ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent de la brioche ! », à ses familiers venus l'informer de la révolte du peuple affamé.

- La parole rapportée du discours direct possédant sa propre syntaxe (complètement indépendante de la syntaxe du discours de niveau supérieur), il faut éviter de céder à la tentation d'analyser ce discours comme un C.O.D. du *verbe introducteur* (le verbe *aurait dit* dans l'exemple ci-dessus).

Incise du discours direct

Toujours concernant le discours direct, mais à l'intérieur de la parole rapportée, cette fois, on trouve **l'incise**. Celle-ci contient le verbe introducteur indiquant *qui énonce le discours en question*. Lorsque le sujet du verbe est un pronom personnel, celui-ci devient sujet inversé (placé après le verbe, avec un trait d'union).

Que faisiez-vous au temps chaud, dit-elle à cette emprunteuse ? (Jean de La Fontaine - La Cigale et la fourmi)

Dans l'incise, on peut sans problème repérer le verbe « *dit* », le pronom sujet « *elle* », la préposition « *à* », le démonstratif « *cette* » et le nom C.A.T. « *emprunteuse* ».

Modalisateurs supprimables

Un **modalisateur** est un élément quelconque inséré dans le discours (mot, groupe, proposition...) exprimant un commentaire de l'énonciateur sur le contenu de son propre énoncé : ses jugements, ses réflexions, ses sentiments...

Or un modalisateur peut, soit être pleinement intégré à la syntaxe, soit être plus ou moins supprimable, soit avoir une valeur de parenthèse :

Stéphane prétend qu'il est malade.

Le verbe *prétend* est un modalisateur. Il est *totalement intégré à la syntaxe*, on ne peut donc le supprimer. La phrase équivaut à : « Stéphane dit qu'il est malade, mais moi, je n'en crois rien ».

Jean est malheureusement parti avant que je ne le voie.

L'adverbe « *malheureusement* » est un modalisateur. Du point de vue de la syntaxe il modifie le verbe « *est parti* », mais du point de vue sémantique, il se rapporte à l'énonciateur, et non pas à « *Jean* ». La phrase équivaut à : « Jean est parti avant que je ne le voie, et j'en suis malheureux ».

Antoine est, je le suppose, très compétent.

La proposition « *je le suppose* » est un modalisateur. Dans ce cas, jouant le rôle d'une parenthèse et n'appartenant pas au même plan de la syntaxe, ce modalisateur est entièrement supprimable.

- Chaque fois qu'un modalisateur est supprimable, il appartenant à un autre plan du discours, il peut être considéré comme étant *hors syntaxe*.
- On notera que *certain modalisateurs*, lorsque l'identité de l'énonciateur et le contenu du discours restent indéterminés, *s'apparentent à des incises*. Il s'agit de verbes impersonnels avec inversion du sujet (*paraît-il, semble-t-il, dirait-on, etc.*) :

Il aurait, semble-t-il, quitté définitivement la ville...

Types de phrases

Le **type de phrase** est la structure morphosyntaxique que revêt la phrase en fonction de la plus ou moins grande *implication* que l'énonciateur fait peser sur le destinataire. Selon ce critère, on regroupe traditionnellement les phrases en quatre types : *exclamatif, déclaratif, injonctif* et *interrogatif*.

- Dans la pure *exclamation*, l'énonciateur se contente d'exprimer une *émotion spontanée* sans rien attendre du destinataire (le discours n'est pas forcément adressé à lui). Le rôle de ce dernier est donc relativement *effacé* dans ce type de phrase.
- Dans la *déclaration*, l'énonciateur adresse nettement son discours au destinataire et lui demande de jouer le rôle de *témoin*.
- Dans *l'injonction* et *l'interrogation*, non seulement l'énonciateur adresse nettement son discours au destinataire, mais en plus, le premier attend du second une *réaction* (une réponse, un geste, une action...). Dans ce cas, donc, le destinataire est plus fortement sollicité.

Phrase exclamative

Une **phrase exclamative** (ou *interjective*) indique que l'énonciateur exprime ses sentiments et ses émotions. Elle contient une forte affectivité (joie, colère, surprise, effroi, enthousiasme, amour, haine...). Ce type de phrase est plus fréquent à l'oral qu'à l'écrit. Souvent nominale, la phrase exclamative se termine toujours par un *point d'exclamation* :

Aïe ! Quelle belle journée ! Comme tu es courageux ! Vive la France, vive la démocratie !

- Une l'interjection est bien sûr toujours de type exclamatif. Mais une exclamation indirecte est du type déclaratif :

Je vois qu'on se moque de moi. Tu sais combien il est travailleur.

- La phrase exclamative a pour particularité de pouvoir se combiner aux trois autres types de phrases. Dans ce cas, le destinataire sera nettement plus impliqué que dans la pure exclamation :

Je déteste quand tu me mens ! Comment, tu m'as encore menti ? ! Cesse de me mentir !

L'exclamation se fond successivement dans une phrase déclarative, une phrase interrogative, une phrase injonctive.

Phrase déclarative

Une **phrase déclarative** (ou *énonciative* ou *assertive*) indique simplement que l'énonciateur communique une information, déclare un fait au destinataire. Se termine habituellement par un point, elle peut être plus ou moins complexe. C'est le type de phrase le plus répandu, et dont les grammairiens ont fait la phrase type, canonique, exemplaire :

Tu as une moto. Ce jour-là, Julien travaillait. Nous partirons en vacances en juillet. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Phrase injonctive

Une **phrase injonctive** (ou *de type impératif*), indique que l'énonciateur communique au destinataire, un ordre, une interdiction, un conseil, une simple prière, etc., *dans l'attente d'une action* de la part de celui-ci. Elle se termine habituellement par un point.

La phrase injonctive emploie normalement le mode impératif. Mais elle peut également employer un temps ayant *la même valeur* : infinitif, indicatif présent, futur, subjonctif présent... Elle peut être aussi une phrase nominale :

Prends ta moto. Ne pas stationner. Aidons-le. Qu'ils aillent au diable ! Trois cafés, l'addition !

- Une phrase de type interrogatif peut quelquefois avoir *valeur de phrase injonctive*, mais d'un point de vue formel et syntaxique, il s'agit toujours d'une phrase *de type interrogatif* :
Voulez-vous vous taire ?
Pour : « *Taisez-vous* ».
- De la même façon, une injonction indirecte est du *type déclaratif* :
Je souhaite qu'il s'en aille.

Phrase interrogative

Une **phrase interrogative** indique que l'énonciateur demande une information au destinataire, et attend une réponse de la part de celui-ci.

Forme de la phrase interrogative

La phrase interrogative ne peut consister qu'en une *interrogation directe*. En effet, l'interrogation indirecte étant contenue dans une proposition subordonnée, celle-ci ne peut en conséquence être considérée comme une phrase interrogative.

Il existe trois formes d'interrogation directe :

- La **forme inversée**, c'est-à-dire, la forme avec inversion du pronom sujet. Elle appartient au registre soutenu :
Viendra-t-il ?
- La **forme longue**, c'est-à-dire, la forme renforcée avec la locution « *est-ce que* ». Elle appartient au registre courant :
Est-ce qu'il viendra ?
- La **forme simple**. Elle appartient au registre familier et seule la présence du point d'interrogation permet de la distinguer d'une phrase énonciative :
Il viendra ?

On notera que l'inversion du pronom sujet et l'emploi de la locution « *est-ce que* » s'excluent mutuellement, autrement dit, une phrase telle que « Est-ce qu'il viendra-t-il ? » est totalement incorrecte.

Interrogation globale et interrogation partielle

En fonction de la réponse attendue, on distingue habituellement l'interrogation globale et l'interrogation partielle.

- **L'interrogation globale** (ou *totale*) est l'interrogation directe qui porte sur l'ensemble de l'énonciation. La réponse attendue ne peut normalement exprimer que l'affirmation ou la négation :
- *Est-ce que Louis est parti au Maroc ?* - Oui / - Non.
- **L'interrogation partielle** est l'interrogation directe qui porte seulement sur un élément de l'énonciation. Dans ce cas, une infinité de réponses peuvent être attendues. On remarquera que lorsque l'interrogation porte sur le verbe, on a recours à un verbe dit *vicaire*, ou *substitut* (*faire, fabriquer...*), servant à représenter l'action désignée par le verbe inconnu :
- *Qu'a fait Louis hier ?* - Il est parti au Maroc.
- *Dans quel pays Louis est-il parti hier ?* - Au Maroc.
- *Qui est parti au Maroc, hier ?* - Louis.
- *Quand est-ce que Louis est parti au Maroc ?* - Hier.
- *Comment est-ce que Louis est parti au Maroc ?* - En avion.

Contraintes syntaxiques

- Présence obligatoire du *point d'interrogation* (à la différence de l'interrogation indirecte).
- Présence d'un outil interrogatif (on dit aussi parfois, un *marqueur interrogatif*). L'interrogation directe globale n'a besoin d'aucun outil (mis à part la locution « *est-ce que* »). L'interrogation directe partielle par contre, en exige un. Cet outil fait obligatoirement partie de l'une des trois catégories suivantes :
- Pronoms interrogatifs (*qui, que, quoi, où, lequel*);
- Adjectifs interrogatifs (*quel, combien de*);
- Adverbes interrogatifs (*combien, comment, pourquoi, quand, que*) :
Qui est là ? / Combien de sucres ? / Pourquoi tu n'es pas venu ?
- Mode du verbe principal. Dans l'interrogation directe, le verbe principal n'a pas de mode spécifique. L'indicatif est employé couramment, l'infinitif parfois, ainsi que les phrases nominales (mais jamais l'impératif, ni le subjonctif) :
Que faire ? Pourquoi se tracasserait-il ? Quoi de neuf ?

Proposition (grammaire)

En grammaire scolaire, une **proposition** est un syntagme articulé autour d'un verbe. Cette notion est surtout utilisée dans l'apprentissage des langues.

Types de propositions

On distingue les propositions indépendantes du couple proposition principale / proposition subordonnée.

Indépendantes

Les propositions indépendantes fonctionnent en autonomie et sont reliées les unes aux autres, le cas échéant, par coordination (au moyen de conjonctions de coordination) ou juxtaposition (au moyen de la virgule ou du deux-points le plus souvent). En l'absence de tels liens, on dit qu'elles sont dans une structure paratactique si elles sont reliées par un rapport logique implicite.

Principales et subordonnées

Dans le couple principale / subordonnée, l'une des propositions (son verbe, en fait) est subordonnée à la première, ce qui signifie qu'elle est dépendante de cette première. Sa nature est déterminée par le terme qui sert à relier les deux propositions (ou « mot introducteur ») :

- conjonction de subordination → c'est une *proposition subordonnée conjonctive* (*je pense **que** je viendrai*) ;
- pronom relatif → proposition subordonnée relative (*je connais l'homme **qui** a vu l'homme*) ;
- aucun mot introducteur → il existe plusieurs cas de figure dont les principaux sont :
 - o la proposition infinitive (*j'entends **la neige tomber***),
 - o la proposition participiale (*Cicéron **ayant été consul**, il n'a aucun conseil à recevoir de vous*),
 - o la proposition subordonnée interrogative indirecte partielle (*je ne sais pas **qui apportera le saint-nectaire*** ; *qui*, dans la subordonnée, n'est pas un mot introducteur : c'est un pronom interrogatif qui est conservé dans la version directe : *Qui apportera le saint-nectaire ?* Le mot *si*, dans les interrogatives indirectes totales, est quant à lui bien un mot

introduceur — un adverbe interrogatif — qui disparaît dans l'interrogation totale : *Je ne sais pas s'il viendra → Viendra-t-il ?*).

Le verbe de la principale impose le mode et le temps voulus par la concordance des temps et la concordance modale à sa subordonnée.

Le type de subordonnée est précisé selon sa fonction par rapport à la principale et son type de construction :

- **complétive** : elle joue le plus souvent rôle d'un complément d'objet du verbe de la principale ou d'un sujet, mais elle peut aussi être un complément d'un nom ou d'un adjectif de cette principale ; les interrogatives indirectes sont complétives ; la complétive est essentielle, ne peut être déplacée ni supprimée ;
- **circonstancielle** : c'est un complément circonstanciel de ce verbe. Elle n'est dans ce cas pas essentielle et peut le plus souvent être supprimée, ce qui assure l'autonomie virtuelle de la principale ;
- la **relative** (introduite par un pronom relatif) : elle « complète » l'antécédent du pronom relatif. La proposition subordonnée relative est traitée plus en détails à part.

Noter que cette classification est rapide et imparfaite : comme c'est souvent le cas avec la grammaire scolaire, les définitions ne souffrent pas facilement l'analyse de détail.

Exemples

Dans les exemples suivants, les propositions sont encadrées par des crochets droits, les conjonctions de coordination par des flèches, les mots subordonnant par des chevrons et les verbes sont soulignés.

- [*Tu ne peux entrer*] ← car → [*tu es trop jeune*] : deux indépendantes coordonnées. On pourrait remplacer *car* par une ponctuation, ce qui garantit l'autonomie des propositions :
 - o [*tu ne peux entrer*], [*tu es trop jeune*] (juxtaposition des indépendantes),
 - o [*tu ne peux entrer*] : [*tu es trop jeune*] (idem),
 - o [*tu ne peux entrer*]. [*Tu es trop jeune*] (parataxe).
- [*Je veux*] ← et → [*j'exige des excuses*] : deux indépendantes coordonnées. On note que le complément d'objet direct *des excuses* est mis en facteur commun.

De fait, *[je veux]* n'a pas toute son autonomie car il lui manque un actant nécessaire pour être saturé.

- *[[Je suis sûr] [<que> tu comprends]]* : *[<que> tu comprends]* est subordonné à *[je suis sûr]* et introduit par *<que>*. C'est donc une subordonnée conjonctive. C'est aussi un complément essentiel de l'adjectif sûr : c'est une complétive. *[Je suis sûr]* est la principale ; elle n'est cependant pas autonome, la valence du verbe n'étant pas saturée. La subordonnée n'est quant à elle pas non plus autonome : *que tu comprends* n'est pas un énoncé valide.
- *[[Je ne suis pas sûr] [<que> tu comprends]]* : même analyse. On note de plus que le verbe de la subordonnée est maintenant au subjonctif en raison de la concordance modale.
- *[[Je suis sûr] de [comprendre]]* : ici *[comprendre]* constitue une proposition complétive infinitive qui se trouve enchâssée dans un syntagme prépositionnel introduit par la préposition de; en effet c'est ce syntagme (et pas directement la proposition) qui est le complément du verbe principal (*être sûr*) car on peut le pronominaliser avec *en*: *[J'en suis sûr]*. Il ne faut pas confondre cette construction prépositionnelle avec la suivante :
- *[[Je lui ai demandé] [<de> venir]]* : la proposition *[<de> venir]* est le complément d'objet direct du verbe principal; on peut la pronominaliser avec *le* : *[Je le lui ai demandé]*. C'est donc une complétive infinitive, dans laquelle *de* n'est pas une préposition, mais un terme subordonnant (il joue le rôle du *<que>* pour les infinitives).
- *[Je viendrai demain], [<si> Dieu le veut]* : la subordonnée est introduite par *<si>*. C'est donc une conjonctive dont la fonction est d'être circonstancielle de condition du verbe principal *venir*. Elle peut donc être retranchée, comme la plupart des compléments circonstanciels ; la principale est par conséquent autonome : *[je viendrai demain]* est un énoncé valide.
- *[[C'est la choucroute] [<que> j'ai achetée hier]]* : la subordonnée est introduite par un pronom relatif, lequel a pour antécédent (terme qu'un pronom relatif remplace dans la subordonnée) *choucroute*, situé dans la principale. C'est donc une proposition subordonnée relative. Sa fonction est de « compléter » *choucroute*. Aucune des deux propositions, dans ce cas de figure, n'est autonome (*[c'est la choucroute]* est valide grammaticalement mais pas pour le sens. On attendrait, de manière isolée : *c'est de la choucroute*).

- [*<Qui> aime bien*] [*ne châtie pas*] : c'est ici un cas particulier. La relative [*qui aime bien*] n'a en effet pas d'antécédent et prend la fonction de sujet du verbe de la principale.

Proposition relative

En grammaire, la **proposition relative** est une proposition subordonnée complexe servant le plus souvent d'expansion nominale. Dotée obligatoirement d'un verbe, elle est reliée à sa proposition principale (le cas échéant) au moyen d'un pronom relatif.

Toutes les langues ne possédant pas de propositions relatives, leur existence ou leur non existence peut donc constituer un critère pertinent pour la typologie linguistique. On étudiera ci-après plusieurs cas notables.

Fonctionnement

Le fonctionnement général d'une telle subordonnée est le suivant (consulter l'article sur les propositions pour la notation adoptée) : [[Proposition principale] [*<pronom relatif>* subordonnée relative]]

Par exemple, de deux indépendantes [*Je vois un chat.*] [*Ce chat est énorme*], on peut former une seule phrase en éliminant une occurrence de *chat*, qui est COD de la première proposition et sujet de la seconde. On obtient ainsi :

- [*Je vois un chat*] [*<qui> est énorme*]
<qui> remplace *chat* → *chat* est dit être l'antécédent de *qui* ; <qui> devient le sujet de la proposition subordonnée en remplacement de *chat*, qui jouait ce rôle dans l'indépendante de départ.
- [*Ce chat*] [*<que> je vois*] [*est énorme*]
<que> remplace *chat* → *chat* est dit être l'antécédent de *que* ; <que> devient le COD de la proposition subordonnée en remplacement de *chat*, qui jouait ce rôle dans l'indépendante de départ.

Autonomie

En tant qu'expansion du nom, la proposition relative n'est pas un complément essentiel : on peut la supprimer sans rendre la phrase agrammaticale, même quand elle est enchâssée dans la principale : [[*Ce chat, [*<qui> est énorme*], se nomme Boubou*]] ~ [*Ce chat se nomme Boubou*]. Inversement, on ne peut la conserver seule : *qui est énorme* n'est pas autonome.

Il existe cependant des propositions relatives non supprimables, qui ne sont pas des expansions d'un nom :

- les relatives sans antécédent ;
- les relatives attributives ;
- les relatives déterminatives.

Modes du verbe de la relative

Le mode non marqué dans la relative est l'indicatif. Le subjonctif peut cependant être employé. Il apporte dans ce cas une valeur subjective ou hypothétique à la relative :

- *Je voudrai un médicament qui guérisse la toux* → *qui guérisse* rend l'idée de but (*pour guérir*) et fait intervenir l'hypothèse : il n'est pas sûr qu'un tel médicament existe (actualisation incomplète). Dans ce type d'emplois, le subjonctif dans la relative s'utilise principalement pour des antécédents indéfinis. On peut opposer ce tour à *Je voudrai ce médicament qui guérit la toux*, dans lequel le locuteur sait qu'un tel médicament existe (actualisation complète).
- *C'est le chat le plus intelligent que je connaisse* : c'est un tour courant après un superlatif. L'indicatif rendrait la phrase plus objective : dans *C'est le chat le plus intelligent que je connais*, le locuteur marque qu'il n'y a aucun doute quant à l'extension des *chats intelligents*.

Pour étudier les différents types de relatives, il convient d'opérer au préalable une distinction entre les relatives avec antécédent et les relatives sans antécédent.

Ce tour rapide de l'utilisation des relatives en français ne se veut bien sûr pas exhaustif. Il cache en effet par sa brièveté de nombreuses difficultés d'analyse.

Relative sans antécédent (substantive)

Une **relative sans antécédent** (ou *relative substantive*) est une proposition subordonnée relative dont le pronom relatif est employé sans antécédent, et qui équivaut à un nom (un *substantif*) ou un élément nominalisé :

Qui aime bien ne châtie jamais.

La relative substantive équivaut à « *L'homme aimant* ne châtie jamais ».

- Une relative substantive est exclusivement introduite par les pronoms « *qui* », « *quoi* », « *où* », ou « *quiconque* » (donc, jamais par « *que* », « *dont* » ou

« *lequel* »), qui dans ce cas, ne sont plus des anaphores mais des représentants référentiels permettant un accès direct au réfèrent.

- Une relative substantive constituant un élément syntaxique essentiel de la phrase, elle n'est jamais supprimable :

[[<Qui> aime bien] [ne châtie jamais]]

Il n'est pas possible de retirer la relative (la principale « *ne châtie jamais* » n'est pas autonome) car c'est le sujet du verbe « *châtier* ».

- La relative substantive est moins fréquente que la relative avec antécédent. On la trouve souvent dans les proverbes ou les expressions plus ou moins figées. Sa fonction syntaxique au sein de la phrase est l'une des différentes fonctions du nom :

Où tu iras, j'irai.

La relative substantive « *Où tu iras* » est C.C. de lieu du verbe « *irai* ».

Rira bien qui rira le dernier.

La relative substantive « *qui rira le dernier* » est sujet du verbe « *rira* ».

J'aime qui m'aime.

La relative substantive « *qui m'aime* » est C.O.D. du verbe « *J'aime* ».

Sois reconnaissant envers qui te rend service.

La relative substantive « *envers qui te rend service* » est C.O.I. du verbe « *Sois reconnaissant* » (ou complément de l'adjectif « *reconnaissant* »).

Relative avec antécédent

Une **relative avec antécédent** est une proposition subordonnée relative dont le pronom relatif est employé avec un antécédent. Plus communes que les précédentes, les relatives avec antécédent sont de deux sortes, selon qu'elles participent ou non à l'actualisation de cet antécédent : elles sont appelées *déterminatives* dans le premier cas et *explicatives* dans le second. Les relatives *attributives* constituent un cas un peu à part.

Relative déterminative

Une **relative déterminative** (ou *relative restrictive*) est une proposition subordonnée relative avec antécédent, permettant d'identifier (partiellement ou totalement) le réfèrent désigné par l'antécédent du pronom relatif introducteur :

Il cherche un maçon qui sache travailler à l'ancienne.

Le maçon en question n'est pas totalement déterminé (on n'est même pas sûr qu'il existe), mais on est sûr d'une chose : il ne peut s'agir de n'importe quel maçon, mais d'un « *maçon qui sache travailler à l'ancienne* ».

- Permettant de spécifier une sous-classe dans un ensemble donné, une relative déterminative a donc un caractère indispensable et ne peut être supprimée (sa suppression, possible d'un point de vue purement syntactique, ne permettrait pas l'actualisation du référent, celui-ci ne pourrait donc plus être identifié). Elle a la valeur d'une épithète liée :

La rue qui longe la mairie est barrée pour cause de travaux.

Si l'on supprime la relative (« *La rue est barrée pour cause de travaux.* »), il devient impossible d'identifier le référent, c'est-à-dire, de dire de quelle rue il s'agit (sauf, bien sûr, si l'on sous-entend qu'il s'agit de la rue dans laquelle se déroule l'énonciation).

Relative explicative

Une **relative explicative** (ou *relative non déterminative*) est une proposition subordonnée relative avec antécédent, ne jouant aucun rôle dans l'identification du référent :

Tu devrais changer les pneus de ta voiture, qui me paraissent bien usés.

Le destinataire n'a qu'une seule voiture, laquelle ne possède que quatre (ou cinq) pneus. Les pneus en question sont parfaitement identifiés même en l'absence de la relative (« *Tu devrais changer les pneus de ta voiture.* »).

- La relative explicative apporte donc un certain nombre d'informations complémentaires non indispensables à l'identification du référent. Elle est souvent séparée de son antécédent par une pause syntaxique (des virgules à l'écrit). Elle peut plus facilement être supprimée qu'une déterminative. Sa suppression consiste donc en une simple perte sémantique, ne modifiant pas l'actualisation du référent. Souvent porteuse de valeurs circonstancielles et logiques, elle a la valeur d'une épithète détachée :

Mon voisin, qui est une personne sympathique, m'a souvent rendu service.

La relative sert à ajouter une information logique et à expliquer le contenu la principale (« C'est parce que mon voisin est une personne sympathique, que celui-ci m'a souvent rendu service »). Elle équivaut à un C.C. de cause du verbe « *a rendu* ».

- La différence sémantique entre la relative explicative et la relative déterminative mérite quelques observations. Toutes deux sont supprimables d'un simple point de vue syntaxique, mais seule la suppression de la subordonnée déterminative met en péril l'actualisation de l'antécédent. Du coup, un même énoncé n'aura pas le même sens selon qu'il prend la forme d'une relative explicative ou d'une relative déterminative :

Les soldats qui étaient fatigués se sont mal battus. / Les soldats, qui étaient fatigués, se sont mal battus.

La première phrase signifie que tous les soldats n'étaient pas fatigués, et que tous ne se sont pas mal battus. La relative (déterminative) restreint l'extension de l'antécédent « *soldats* » (le référent) : ne sont considérés, parmi tous les soldats, que ceux qui étaient fatigués et non la totalité de l'ensemble.

« *Certains* » soldats étaient fatigués et par conséquent, se sont mal battus.

La deuxième phrase signifie tout au contraire que « *tous* » les soldats étaient fatigués, et que par conséquent, « *tous* » se sont mal battus. La relative (explicative) ne fait qu'apporter une explication subsidiaire : l'antécédent « *soldats* » (le référent) ne subit aucune restriction, ce sont bien tous les soldats qui se sont mal battus « *parce qu'ils étaient fatigués* ». On dit que la relative explicative a une « *valeur généralisante* ».

- En français, les relatives explicatives sont obligatoirement distinguées des déterminatives par la *mise en incise entre virgules* : en effet, « *les soldats, qui étaient fatigués, se sont mal battus* » et « *les soldats qui étaient fatigués se sont mal battus* » n'ont strictement pas le même sens.

Relative attributive

Une **relative attributive** est une proposition subordonnée relative avec antécédent, dont la fonction est attribut, du sujet réel ou de l'objet. Elle constitue un cas particulier s'apparentant aux relatives déterminatives. Elle ne peut exister qu'au sein d'un certain nombre d'expressions figées (quoique très courantes), et constituant le thème de la phrase, pour des raisons purement syntactiques, elle ne peut jamais être supprimée :

[[Boubou a les poils] [<qui> frisent]].

La relative est attribut de l'objet « *poils* ». La phrase entière équivaut à : « *Les poils de Boubou sont frisant* ».

Il n'y a que toi qui mérites de réussir.

La relative est attribut du sujet réel « *toi* ». La phrase entière équivaut à : « *Toi seul mérites de réussir* ».

J'ai les cheveux qui grisonnent.

La relative est attribut de l'objet « *cheveux* ». La phrase entière équivaut à :
« *Mes cheveux grisonnent.* »